

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL195

présenté par

M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

ARTICLE 20

A l'alinéa 12, substituer aux mots

« en précisant si cette obligation s'applique »,

le mot :

« hors ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès lors que l'article n'autorise que trois pointages par semaine, il n'est pas indispensable qu'ils s'effectuent le dimanche et les jours fériés, jours les plus problématiques pour les personnes assignées, comme pour les forces de l'ordre.